

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Portant sur le projet de modification n° 1 du PLU de SERIGNAN-DU-COMTAT

Par arrêté N° 101-2.1 du 24 mai 2022 le Maire de SERIGNAN-DU-COMTAT (84830) a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme.

Cette modification du PLU a pour objets la modification du règlement des zones A et N, le repérage de bâtiments pouvant changer de destination en zone A et N, la délimitation de STECAL pour gérer des activités existantes ; Ainsi que la mise à jour et la création d'emplacements réservés, quelques adaptations du règlement écrit, l'ouverture à l'urbanisation d'une zone AUf et une rectification du zonage entre zone UC et UE.

L'enquête est ouverte pour une durée de 19 jours, du 13 juin 2022 au 1er juillet 2022 inclus.

M. Nicolas GIBAUDAN, exerçant la profession d'ingénieur a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Nîmes.

Le dossier d'enquête, dans sa version papier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles seront déposés et consultables, pendant toute la durée de l'enquête à la mairie de SERIGNAN-DU-COMTAT aux jours et heures habituels d'ouverture, soit de 8 h 30 à 12 h, du lundi au vendredi inclus, de 13 h 30 à 17 h les lundis et jeudis, de 13 h 30 à 18 h les mercredis, de 13 h 30 à 16 h les vendredis.

Un poste informatique comportant la version numérique du dossier d'enquête sera mis à disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête, en mairie aux mêmes jours et heures.

La version numérique du dossier d'enquête sera consultable, pendant toute la durée de l'enquête, à l'adresse suivante : www.serignanducomtat.fr

Toutes observations, propositions et contre-propositions pourront être formulées et transmises, pendant la durée de l'enquête, selon les modalités suivantes :

- soit consignées dans le registre d'enquête mis à disposition du public en mairie, aux mêmes jours et heures,
- soit adressées par courrier au commissaire-enquêteur (à l'adresse suivante : mairie de SERIGNAN-DU-COMTAT Hôtel de ville Place Gildas Ferrand – 84830 SERIGNAN-DU-COMTAT),
- soit adressées par courrier électronique au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante enquetepublicumodif1plu@serignanducomtat.com

Les observations et propositions consignées dans le registre d'enquête ou adressées par courrier postal seront consultables en mairie. Celles adressées par courrier électronique seront consultables en ligne à l'adresse suivante : www.serignanducomtat.fr

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions, en mairie, les :

- lundi 13 juin 2022 de 9 h à 12 h,
- mercredi 22 juin 2022 de 9 h à 12 h,
- vendredi 1er juillet 2022 de 14 h à 17 heures.

Il est précisé que le projet de modification du PLU n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale, conformément à la décision de l'autorité environnementale en date du 09/05/2022, suite à la demande d'examen au cas par cas. Les informations environnementales sont comprises dans la notice explicative figurant au dossier d'enquête publique. Ces informations sont donc consultables dans le dossier d'enquête, selon les modalités précisées ci-dessus.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur seront consultables à la mairie de SERIGNAN-DU-COMTAT aux jours et heures habituels d'ouverture, sur le site internet de la Mairie à l'adresse www.serignanducomtat.fr et à la préfecture de Vaucluse aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Au terme de l'enquête publique, le dossier de modification pourra éventuellement être modifié et sera soumis au Conseil Municipal. Par délibération, le Conseil Municipal sera susceptible d'approuver la modification n° 1 du PLU de SERIGNAN-DU-COMTAT.

Toute information relative à cette enquête pourra être demandée à Monsieur le Maire ou à l'adjoint à l'urbanisme. La personne responsable du Projet est Monsieur le Maire.